



## DATES A RETENIR

- Rendez-Vous du Développement Durable « Les produits fermiers »  
mercredi 9 novembre - 18h00 - Mairie
- Heure du conte  
mercredi 9 novembre et 14 décembre de 14h30 à 15h15  
Salle Gaston Lelièvre
- Commémoration de l'Armistice 1918  
jeudi 11 novembre - 11h30 - Monuments aux Morts
- Exposition-Concours Club des Arts  
samedi 12 novembre de 14h00 à 21h00  
dimanche 13 novembre de 10h00 à 18h00  
Salle Polyvalente
- Marché fermier  
samedi de 9h00 à 13h00 - Parking de la Ronchère  
19 novembre, 3 décembre et 17 décembre
- Exposition du Cercle d'Études Locales  
du 19 au 30 novembre - Hall d'accueil de la Mairie
- IV<sup>ème</sup> Chasse aux ancêtres (généalogie)  
samedi 19 et dimanche 20 novembre  
Portes ouvertes - Mairie
- Journées de la Création et de la Tradition  
samedi 26 novembre - de 14h00 à 18h00  
dimanche 27 novembre - de 10h00 à 18h00  
Complexe sportif du Mancès
- Permanence du chargé de mission de la Base aérienne 133 Nancy-Ochey  
mercredi 30 novembre de 14h00 à 16h00  
Hall de la Mairie
- Rendez-Vous du Développement Durable «Economie d'énergie»  
jeudi 8 décembre - 18h00 - Mairie
- Défilé de Saint Nicolas  
dimanche 11 décembre - Houdemont  
15h00 - spectacle pour enfants - Au Mancès  
16h30 - défilé à partir de la Mairie, goûter enfants
- Tournoi Basket « Challenge HOOD'S »  
samedi 17 décembre - de 17h00 à 22h00  
complexe sportif du Mancès

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations du 24 octobre 2011

## CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE

Le personnel communal bénéficie d'un contrat de prévoyance collective au titre du maintien de salaire qui couvre la garantie indemnités journalières, la garantie invalidité, la garantie perte de retraite.

Compte-tenu de l'évolution des comptes sociaux en France, la Mutuelle Nationale Territoriale est amenée à réviser, à dater du 1er janvier 2012, le taux de cotisation du contrat de 2,11 % à 2,16 %.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour valider ce taux.

## DOTATIONS COMMUNALE ET DE SOLIDARITE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a notifié les montants des dotations pour la période 2012-2014 qui s'établissent ainsi :

- dotation communale d'investissement = 61 791 € (soit 20 597 € par an)
- dotation de solidarité = 4 500 € (soit 1 500 € par an)

Le versement des dotations peut être annuel ou triennal.

Toutefois, le Conseil Général a modifié très récemment les règles d'attribution des aides pour les communes de plus de 1 500 habitants qui doivent inclure dans leurs projets d'investissements au moins trois critères portant sur le développement durable parmi les 9 validés par le Conseil Général dans son guide de l'investisseur responsable.

Les conditions imposées par l'assemblée départementale, à la fois par l'obligation d'inscrire ces 3 critères de développement durable dans les projets à financer mais également par la date butoir du 31 octobre 2011 pour le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la dotation de 2012, ne permettent pas de positionner une demande pour l'exercice budgétaire 2012. Le montant annuel 2012 de 20 597 € alloué par le Conseil Général doit être reporté et cumulé avec la dotation communale d'investissement en 2013.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- prend acte des montants des subventions accordées par le Conseil Général pour la période 2012-2014 selon les précisions définies dans le présent rapport,
- prend acte de la modification apportée dans le guide de l'investisseur responsable 2012-2014 établi par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- décide de reporter sur l'exercice budgétaire 2013 la dotation communale d'investissement 2012,
- décide de choisir l'option triennale pour le versement de la dotation de solidarité.

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est d'usage que le Conseil Municipal témoigne sa solidarité envers membres du personnel communal à l'occasion d'évènements familiaux (naissances, mariages, décès).

Le Conseil Municipal décide que la Commune doit prendre en charge financièrement ces gratifications.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2011

Madame le Maire est autorisée à effectuer les virements de compte à compte dans le budget 2011 d'un montant global de 2.860,00 €. Ces transferts n'impactent pas l'enveloppe globale du budget de la commune.

## AMÉNAGEMENT MUNICIPAL DU TEMPS DE L'ENFANT (AMTE)

### ■ Tarification 2011/2012

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs pour les activités de l'AMTE qui s'établissent de la manière suivante :

- 1°) Pour 2 activités par semaine
- 10 € sur la base de 4 semaines d'activités,
  - 13 € sur la base de 6 semaines d'activités,
- 2°) Pour 3 activités par semaine
- 12 € sur la base de 4 semaines d'activités,
  - 16 € sur la base de 6 semaines d'activités.

### ■ Activités 1<sup>ère</sup> période 2011/2012

Pour la 1<sup>ère</sup> période allant du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2011 (4 semaines), les sommes suivantes seront versées aux associations qui participent à l'Aménagement Municipal du Temps de l'Enfant.

Association	NB séances	Montant
Club Jeux de Société	4	102,44 €
Gym's Houd	8	204,88 €
Basket Club	4	102,44 €
Théâtre	3	76,83 €
Tennis Club	8	204,88 €
Club des Arts	12	307,32 €
Club de Football	4	102,44 €
Judo Club	4	102,44 €
TOTAL		1 203,67 €

Les crédits sont ouverts au budget 2011

## VOTRE MESSAGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les numéros parus depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>

### CLASSES DE NEIGE 2011/2012

#### ■ Séjour et hébergement

Le conseil Municipal décide de reconduire le séjour en classe de découverte à la neige pour 41 élèves des cours moyens de l'école primaire « Maurice et Katia KRAFFT ». Le séjour se déroulera du 9 au 20 janvier 2012 à Saint-Jean-de-Sixt en Haute-Savoie au village-vacances « FORGEASSOUD ».

Le Conseil Municipal valide le budget prévisionnel du séjour : 34 177 € (61,2% à la charge de la commune et 38,8% à la charge des familles concernées).

L'Association Educative et Culturelle (AEC) est retenue pour l'hébergement et l'organisation du séjour.

#### ■ Transport des élèves

C'est la société « Tourisme Néodomien » qui a fait la meilleure offre (4 120 €) pour le transport des enfants aller et retour et les déplacements pendant le séjour.

#### ■ Participation des familles

Le barème qui détermine la participation des familles concernées est établi en fonction du quotient familial, il est calculé suivant la formule suivante :

**QF=** Revenus 2010 déclarés aux impôts + allocations familiales 2010  
Nombre de personnes x 12

Tranches	Quotient familial 2011/2012	Barème
1	Inférieur à 295 €	105,50 €
2	De 296 € à 405 €	149,50 €
3	De 406 € à 520 €	194,00 €
4	De 521 € à 640 €	238,00 €
5	De 641 € à 760 €	282,00 €
6	De 761 € à 880 €	326,00 €
7	Supérieur à 880 €	370,00 €

Le droit d'inscription de 40 € par famille, inclus dans le coût du séjour, sera payable en décembre 2011. Le solde sera encaissé par moitié en mars et avril 2012.

10% d'abattement seront appliqués aux familles dont 2 enfants participent au séjour ainsi qu'aux familles monoparentales.

#### ■ Rémunération du personnel enseignant

En conformité avec l'arrêté ministériel du 6 mai 1985, les indemnités de surveillance allouées aux enseignants chargés d'encadrer les élèves sont fixées à 25,33 € par jour, soit 607,92 € (12 jours x 2 enseignants).

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les différents contrats et conventions nécessaires à l'organisation de ce séjour.

## Autres informations

### ■ Marché Fermier

**Attention changement d'horaire** : à partir de janvier 2012, le Marché Fermier qui se tient place de la Ronchère les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois sera ouvert de 9 à 12 heures.

### ANIMATIONS - CULTURE

#### ■ AU COMITÉ DES FÊTES

##### ■ SAINT-NICOLAS

Jamais le grand Saint Patron de la Lorraine ne manquerait son rendez-vous annuel avec les Houdemontais. Cette année encore, le 11 décembre, il honorera nos concitoyens de sa visite.

Après avoir parcouru, toute la semaine, les rues de l'agglomération nancéenne, Saint-Nicolas terminera son périple en apothéose à Houdemont. Dès 15 heures, les festivités commenceront avec le spectacle pour enfants « Bidouilles & Jardin Enchanté » présenté par « Ypsilon, le Baladin ». Vers 16 heures 30, Saint-Nicolas sera accueilli à l'hôtel de Ville par Madame le Maire qui lui remettra symboliquement les clefs de la Ville, et à la tombée de la nuit, le cortège de chars, emmené par le groupe de percussion « Samba Bello Horizonte » de Dombasle se mettra en route pour le défilé traditionnel dans les rues du Village.

De retour au complexe sportif du Mancès, les enfants pourront prendre un goûter offert par le Comité des Fêtes, les parents, eux, pourront déguster une boisson chaude.

Cette année, le thème général choisi par le Grand Nancy est « Saint-Nicolas à travers le Monde ». Le char de Houdemont illustrera plus particulièrement l'Afrique avec « Albert Schweitzer et les enfants de Lambaréné ».

##### ■ LES JOURNÉES DE LA CRÉATION ET DE LA TRADITION, « LE MARCHÉ DE NOËL »

### Dernier week-end de novembre

7<sup>ème</sup> Rendez-vous

Des idées originales pour vos cadeaux de Noël

*Création & Tradition*

Salle des Sports du Mancès  
Accès rue de Lorraine

Samedi 26 de 14h à 18h et dimanche 27 de 10h à 18h  
ENTREE LIBRE

#### ■ LE RÉVEILLON DE NOUVEL AN 2011/2012



Le Samedi 31 décembre, Salle Polyvalente, le **Comité des Fêtes de Houdemont** vous propose un Réveillon exceptionnel.

Repas boissons comprises (sauf Champagne), animations - DJ, cotillons, pour 80 € par personne.

**Un menu exceptionnel** : Apéritif, 2 entrées, la viande et sa garniture, une assiette fromagère, un savoureux dessert, la traditionnelle soupe à l'oignon et le café avec ses douceurs.

Réservations ouvertes jusqu'au 15 décembre.

Pour plus de renseignements : Téléphonnez sans tarder au **03 83 55 43 55** et demandez Véronique.

### EXPOSITION-CONCOURS DU CLUB DES ARTS



Le samedi 12 novembre de 14h00 à 21h00 et le dimanche 13 novembre de 10h00 à 18h00, le Club des Arts exposera les œuvres des artistes locaux, Salle Polyvalente rue des Saules. Sont également invités les artistes de l'agglomération et en invitée d'honneur Madame Vincente Didierjean. Pendant ces deux journées, les visiteurs seront amenés à noter les œuvres exposées et la manifestation se terminera par une remise de prix.

Entrée libre.

### EXPOSITION DU CERCLE D'ÉTUDES LOCALES



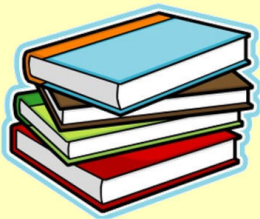
Du 19 au 30 novembre, le Hall de la Mairie accueillera une exposition ayant pour thème les différentes propriétés remarquables de Houdemont : La Ronchère « l'autre cure d'air », le parc du Fonteno, la bergerie, la maison de Jacques Callot.

A cette occasion, Marcel Jeanpierre, collectionneur houdemontais, retracera l'histoire de la TSF du poste à galène au poste à transistor.

**Portes ouvertes pour la « IV<sup>ème</sup> Chasse aux Ancêtres » :** Samedi 19 et dimanche 20 novembre de 10 à 18 heures, le hall de la mairie restera ouvert et le « Cercle Généalogique de Nancy » présentera au public les méthodes d'investigations pour se mettre sur la piste de leurs ancêtres.



### A LA BIBLIOTHÈQUE



A la Bibliothèque Municipale, 2 allée Gaston Lelièvre, vous trouverez un grand choix de livres, bandes dessinées, revues, documents, CD et DVD pour tout âge et tout public.

Pour les passionnés d'histoire locale, le Cercle d'Etudes Locales met à votre disposition des revues et documents sur l'histoire du village de Houdemont et plus largement sur la Lorraine.

Les enfants bénéficient, eux aussi, d'un vaste choix, les livres peuvent être consultés sur place ou prêtés.

#### ■ Les heures d'ouverture

La bibliothèque est ouverte :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h
- le jeudi de 16h à 19h.

Les CD et DVD sont prêtés pour la durée limitée à une semaine maximum. Les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés de leurs parents.

#### ■ Portage à domicile

Pour les personnes à mobilité réduite, la **Bibliothèque Municipale** propose le portage à domicile, pour cela un simple appel téléphonique aux heures d'ouverture de la Bibliothèque (03 83 56 21 22).



#### ■ Une grande diversité

Chaque année le catalogue de la Bibliothèque Municipale s'enrichit, et, si toutefois un titre n'était pas disponible sur place, il peut être obtenu sur simple demande grâce au partenariat avec la Bibliothèque Départementale.

Les CD et DVD, (musiques, films, spectacles, documentaires, etc.) sont renouvelés chaque trimestre et sur demande, comme pour les livres, la bibliothèque peut vous obtenir un titre non présent en rayon.

Tous les prêts sont gratuits.

### L'HEURE DU CONTE



Les enfants de 3 à 7 ans sont conviés à la Bibliothèque Municipale pour l'« Heure du Conte » qui se tient désormais tous les premiers mercredis de chaque mois de 14h30 à 15h15. Les prochains rendez-vous : 9 novembre, 14 décembre 2011, 11 janvier 2012.

### ANIMATION SPORTIVE - BASKET

Le Basket-Club de Houdemont organise le 17 décembre un tournoi régional de Basket 3X3 : le « **Challenge des Hood's** » avec 48 équipes masculines et 24 féminines.

Du basket Non-stop de 17 à 22 heures, au complexe sportif du Mancès - HOUEMONT



## Environnement

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### ■ LES RENDEZ-VOUS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le thème du prochain Rendez-Vous du Développement Durable sera « Les Produits Fermiers »

**Mercredi 9 novembre 2011  
à 18 heures**

**Mairie de Houdemont.**

**Catherine BARBIER.** Animatrice des « Saveurs Paysannes » de la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle présentera les différents circuits-courts en Meurthe-et-Moselle, les produits issus des fermes et répondra à la question « comment s'alimenter durablement grâce aux produits de proximité ? ».

Cette rencontre, organisée par la Municipalité à l'attention des habitants, est ouverte à tous, elle permettra de larges échanges. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

#### ■ CHANTIER NATURE

Les « Chantiers Nature » rassemblent les bénévoles qui souhaitent mettre en valeur les richesses de nos coteaux : jardins, vergers, forêts, etc.

Ce projet vous intéresse, venez renforcer l'équipe en place, en contactant Paul Mougel au 06 59 00 90 12.

